

Nos honoraires

mai 2024

Honoraires de ventes : 3% ttc

Calculés sur le prix de vente final du bien.
Avec un minimum de 8 500€ ttc.

Nos honoraires ont été optimisés afin qu'ils restent cohérents pour nos vendeurs et acheteurs. Ils permettent ainsi d'éviter d'avoir des biens présentés à des prix trop élevés qui pénaliseraient leur commercialisation.
Par ailleurs nous conservons toutes nos capacités pour mener à bien et réaliser nos missions.

Lucane Valorisation n'est pas une agence "low cost". Afin de proposer des honoraires environ 40% inférieurs aux agences traditionnelles, nous avons fait le choix de travailler sur l'ensemble du territoire parisien à travers nos réseaux de recommandations et partenariats afin de toucher nos clients vendeurs.

Nous n'avons donc pas besoin, contrairement à l'agence traditionnelle, de louer un local commercial sur rue afin de démarcher les clients vendeurs du secteur de l'agence.

Honoraires de mise en location :

Pour la mise en location, nous facturons 80% ttc du loyer charges comprises avec un minimum de 450€ ttc. *(Soit 20% inférieurs aux agences classiques)*
Comprenant la communication sur le bien, les visites, la création des dossiers locataires, l'état des lieux d'entrée et la rédaction du bail.

Les honoraires facturés aux locataires le sont dans le respect de la loi ALUR et des plafonds réglementés soit 15€/m². (Frais plafonnés à 12€/m² pour frais de visite, constitution du dossier, rédaction du bail et 3€/m² pour la rédaction de l'état des lieux).

Honoraires de mise en gestion locative :

6,4% ttc des loyers charges comprises
(Soit environ 30% inférieurs aux agences classiques)

Pour une gestion totalement sécurisée nous proposons également une Garantie des Loyers Impayés (GLI) à 2,5%. Avec un dossier locataire visé par l'assurance qui en garantie les loyers.